

<http://www.snes-aude.fr/spip.php?article235>



Stage syndical FSU 11 AESH

jeudi 4 mars

- AESH -



Date de mise en ligne : dimanche 3 janvier 2021

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

La FSU 11 organise un stage de formation syndicale intitulé : "**AESH : Faire respecter ses droits ! Faire reconnaître son métier ! (Contrats, temps de travail, salaire, missions, conditions de travail, mise en place des PIAL, formation...)**"

Ce stage aura lieu **jeudi 4 mars de 9h à 16h30 en visio-conférence**.

Pour assister à ce stage, il faut demander un congé pour formation syndicale au moins un mois avant la date du stage (soit le 7 février) et confirmer sa participation par mail à la FSU 11.

La formation syndicale : un droit individuel

Ce droit est fait pour être utilisé ! Le droit à formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non. Ce congé est d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an. Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale. Il n'y a pas de rattrapage des heures.

Si vous êtes AESH, vous utilisez le formulaire habituel d'autorisation d'absence en précisant : *demande de congé pour formation syndicale conformément au décret n°84-474 du 15 juin 1984. Stage organisé par le centre de formation de la FSU.*

Si vous êtes professeur des écoles, il faut utiliser [la demande suivante](#). (Procédure Arena)

Si vous êtes professeur dans le 2nd degré, il faut remettre [le formulaire suivant](#) au secrétariat de votre établissement.

N'oubliez pas de nous [confirmer votre participation](#). Vous pouvez également nous [contacter](#) en cas de problème au sujet de votre demande de congé.